



NATIONS
UNIES



Conférence diplomatique de
plénipotentiaires des Nations Unies
sur la création d'une Cour criminelle
internationale

Rome, Italie
15 juin - 17 juillet 1998

Distr.
GENERALE

A/CONF.183/7/Corr.1
17 juillet 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

POUVOIRS DES REPRESENTANTS A LA CONFERENCE DIPLOMATIQUE
DE PLENIPOTENTIAIRES DES NATIONS UNIES SUR LA CREATION
D'UNE COUR CRIMINELLE INTERNATIONALE

Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

Rectificatif

Page 1

Paragraphe 5

Quatrième ligne : au lieu de 148 Etats lire 149 Etats

Page 2

Dixième ligne : après Népal, insérer Nicaragua

Paragraphe 6

Troisième ligne : au lieu de cinq Etats lire six Etats

Le paragraphe 6 est à lire comme suit :

6. Des photocopies ou télécopies de pouvoirs émanant soit du chef de l'Etat ou du chef du gouvernement, soit du Ministre des affaires étrangères, ont été reçues des six Etats suivants : Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Honduras, Malawi, Rwanda et Tchad.

Paragraphe 7

Cinquième ligne : au lieu de sept Etats lire cinq Etats

Cinquième et sixièmes lignes : supprimer Bosnie-Herzégovine et Rwanda

GE.98-72503 (F)

ROM.98-4104